

**Question**

Je reviens sur un article de *La Liberté* pour m'inquiéter de la situation dans le domaine de la construction de nouvelles cellules à Bellechasse.

En effet, le Grand Conseil devrait être saisi du projet afin d'y apporter le crédit nécessaire à cette réalisation.

Cependant, je me pose les questions suivantes:

- Aurons-nous un projet unique pour toute proposition?
- A-t-on suffisamment étudié les variantes d'unités installées à la prison d'Orbe?
- Pourrait-on créer une synergie avec le Conseil d'Etat de Genève qui se propose d'ouvrir 64 nouvelles places?

Le journal de Genève relève le 22 mars dernier qu'il s'agirait d'unités préfabriquées offrant à moindre coût toutes les garanties en matière de sécurité et de conditions de détention.

Par conséquent, je soutiens la volonté d'agrandir Bellechasse mais avec un projet raisonnable émanant d'une expérience déjà vécue.

Pour mémoire, le récent débat télévisé sur le coût des constructions et les témoignages des utilisateurs.

Je remercie le Conseil d'Etat de sa vision du problème carcéral. Malgré l'embellie financière, il devrait disposer d'une demande de crédit tenant compte des propositions réalisables selon la version des prisons d'Orbe, c'est-à-dire des unités préfabriquées.

Le 4 avril 2006

**Réponse du Conseil d'Etat**

Le 11 août 2005, les Etablissements de Bellechasse ont lancé par le biais du Service des bâtiments de l'Etat de Fribourg un concours d'architecture sous la forme de mandats d'étude parallèles concernant la réalisation d'un bâtiment de 40 cellules avec buanderie et ateliers ainsi que 8 cellules disciplinaires.

Dans le cadre de cette procédure, quatre ateliers d'architecture ont été invités à rendre un projet à l'échelle 1:200. Un comité d'experts composé de représentants de l'administration cantonale et fédérale et des Etablissements de Bellechasse a ensuite décidé de confier la poursuite de l'étude à l'atelier d'architecture LZ & A (Linder, Zühlke et Associés) à Fribourg, en vue du développement d'un projet définitif avec devis détaillé, à soumettre au Grand Conseil. Le projet de décret et le message sont en cours d'élaboration et seront présentés au

Grand Conseil sous peu. En cas d'acceptation du projet, celui-ci fera l'objet d'une mise en soumission publique.

La construction d'une structure avec cellules préfabriquées, selon le modèle utilisé à la prison de la Croisée à Orbe, a été examinée dans le cadre de l'avant-projet. Selon les premières estimations, les économies que l'on pourrait atteindre avec de tels modules risqueraient d'être contrebalancées par les surcoûts liés à l'augmentation du nombre de pieux et à la réalisation d'une dalle au niveau du sol. De plus, les modules qui forment un "bloc" du point de vue statique ne laisseront pas la liberté de pouvoir changer l'affectation des locaux si le besoin s'en fait sentir. Les éléments de structure verticale, soit les piliers et les parois de cellules seront en revanche proposés en béton armé préfabriqué, de façon à pouvoir monter le bâtiment dans les meilleurs délais. Les éléments des façades des cellules pourront également être réalisés en éléments préfabriqués. Cela dit, une réalisation du projet avec des cellules préfabriquées est tout à fait possible et devra faire l'objet d'un examen détaillé dans le cadre de la soumission publique, en tenant compte notamment des synergies éventuelles avec le projet de construction de 64 places dans le canton de Genève, ainsi que des expériences faites depuis 2003 dans la prison de la Croisée.

Fribourg, le 13 juin 2006